

19 novembre 2015



## Ferc-Sup et SNTRS CGT

**Permanence tous les jours de 9H à 17h30  
à la maison des syndicats**

Tel : 01 44 27 30 60

Email : [cgtp6@courriel.upmc.fr](mailto:cgtp6@courriel.upmc.fr)

<http://upmc.fercsup-cgt.net>



### **Attentats à Paris : Indignation et soutien aux familles endeuillées**

La CGT est profondément choquée et indignée par les attentats criminels qui ont été perpétrés la nuit dernière à Paris.

Toute la CGT tient à témoigner de son soutien et de sa solidarité à l'ensemble des familles touchées par cette tragédie.

Elle salue la mobilisation extraordinaire de l'ensemble des agents des services et entreprises publics, qui montrent en chaque circonstance, leur engagement au service des populations.

Les militants et les syndiqués de la CGT continueront plus que jamais à défendre au quotidien les valeurs de solidarité, de paix et de fraternité, valeurs essentielles de la démocratie et de notre république.

Alors que notre société vit une crise économique et sociale terrible, ces fondamentaux doivent être réaffirmés plus que jamais. Face à ces actes criminels sans précédent, toutes tentatives d'opposition de salariés ou de citoyens doivent être condamnées.

Le gouvernement vient de prendre des mesures d'urgences en matière de sécurité. La CGT réaffirme son attachement aux libertés individuelles et collectives. Au-delà de ces heures d'émotion et de recueillement, d'autres mesures, tant au niveau national qu'international, seront à mettre en œuvre rapidement pour retrouver ces valeurs de la République et conquérir une paix durable partout dans le monde.

Le mouvement syndical français et mondial doit s'unir dans cette période. Les messages de condamnation et de soutien arrivés de nombreux pays du monde, montrent que c'est possible et indispensable.

CGT, Montreuil, le 14 novembre 2015

#### **Tu trouveras dans ce 8 pages**

- Comment plusieurs centaines de milliers d'euros sont gaspillés à l'UPMC
- Un signalement sur le registre santé sécurité au travail (RSST) à la Direction des Systèmes d'Information (DSI)
- Dumping du privé à l'UPMC
- Souffrance au travail : une collègue nous écrit
- Fermeture d'une bibliothèque au CHU et extension des horaires
- Blabla sur l'excellence
- En CPE, les élus se battent pour la titularisation d'une collègue
- Possibilités de promotions en ITRF
- Déménagements en biologie
- La présidence empêche le CHSCT de fonctionner
- Gardons notre humour

**Acheter un ordinateur de plus de 1 million d'euros et s'apercevoir qu'il ne rentre pas dans la nouvelle salle machine car de taille trop haute !**

Tel est l'exploit réalisé par le président de notre université. Cela a été rendu possible par sa décision de transférer la gestion des ordinateurs de calcul, administrés par le pôle calcul de la direction des systèmes d'information (DSI) à l'institut du calcul et de la simulation (ICS) : seul un laboratoire d'excellence (LABEX) peut administrer un équipement d'excellence (EQUIPEX), tel est le raisonnement de la présidence.

**Contre l'avis des ingénieurs de la DSI, cet institut (ICS) achète sur des fonds européens un nouvel ordinateur qui d'une taille de 2,36m ne peut donc être installé dans une salle machine toute neuve mais haute de 2,06m.** Cette salle a été à grands frais spécialement équipée (puissance électronique, réseau à haut débit, sécurité). Mais le président, tel Zeus, avait décidé que cet ordinateur devait y être installé, tout n'était que volonté, les mauvaises langues disent avoir vu un vice-président aller mesurer la hauteur du plafond de cette salle!

Mais rien n'y fit, il est alors décidé en toute urgence en septembre (la machine doit impérativement fonctionner au 15 décembre, faute de quoi l'UPMC devrait rembourser son coût) d'installer cet ordinateur dans une autre salle, moyennant des travaux qui devraient coûter plus de 150 000 euros. Les pressions sur les personnels de la DSI et de la DPI (Direction du Patrimoine Immobilier) sont extrêmes pour arriver à cette installation. Ni la commission du budget, ni le conseil d'administration ne sont informés de ces coûts non prévus.

**Alors que les crédits récurrents des laboratoires fondent comme neige au soleil, ce laboratoire ne connaît pas l'austérité.**

La création de l'ICS fut accueillie favorablement, il répondait à un véritable besoin, permettant des échanges entre chercheurs de différentes disciplines sur les codes de calcul.

Mais l'achat des ordinateurs de calcul s'effectuant désormais sur des financements contractuels la présidence décida de confier à cet institut la gestion de ces machines alors qu'il n'a pas le personnel qualifié pour ce type de travail, finalement, cette gestion est sous-traitée (pour un coût ?) aux constructeurs qui n'ont aucune raison de veiller à une bonne exploitation et à la bonne utilisation de ce matériel. Ces tâches étaient auparavant dévolues au pôle calcul de la DSI (ex CCR).

Les projets issus du grand emprunt (Labex, IHU, EQUIPEX ...) conduisent non seulement à une mise en concurrence des équipes de recherche mais aussi à un gaspillage des deniers publics. **L'UPMC ne finançant pas ces équipements, ne contrôle pas leur utilisation tout en les acceptant.**

Lors du déménagement de septembre, le mur d'image acheté par l'ICS pour plusieurs centaines de milliers d'euros avec des subventions de la région est bazaré après une utilisation quasi nulle tandis que le cluster surdimensionné d'ordinateurs pour le piloter serait donné à la direction des formations qui ne sait qu'en faire.

Dire qu'un éventuel **contrôle de la cour des comptes** a été évoqué par la présidence pour justifier la suppression des bons d'achats d'un montant de 200 euros annuel que percevaient des agents de catégorie C alors que le gaspillage de centaines de milliers d'euros passerait sous silence.

**Plus grave,** Il n'y a eu depuis 4 ans aucune réponse écrite de la présidence aux personnels du pôle calcul de la DSI l'interpellant sur leur avenir professionnel. Le comité technique (CT) n'a jamais été consulté, tout est fait pour décourager ces personnes en supprimant progressivement leur travail (voir signalement rédigé par l'un d'eux sur la page suivante).

## Ceci est un signalement à inscrire au registre santé sécurité au travail.

Depuis la création de l'Institut du Calcul et de la Simulation (ICS) mes conditions de travail se sont dégradées considérablement.

Dans un premier temps nous avons eu, mes collègues et moi, la garantie qu'il y aurait séparation des responsabilités entre les deux services. La Direction des Services Informatiques (DSI) s'occuperait d'administration et d'assistance aux utilisateurs et l'ICS de la partie politique scientifique. Nous avons alors collaboré en fournissant les informations sur nos utilisateurs, sur notre politique d'administration et sur nos machines. Une fois que nous avons fourni toutes nos informations, j'ai été avec mes collègues, écarté de tout ce qui était notre travail jusqu'à ce jour : participation à la définition des besoins, rédaction des cahiers des charges, analyse des réponses, réglage et administration des machines de calcul. Ce qui a amené nos responsables à nous annoncer plusieurs fois la disparition de notre service.

Après deux années de bataille pour pouvoir faire notre travail je pensais que l'ICS remplirait enfin ses engagements. Hélas, sous l'apparence d'une collaboration, **chaque réunion prend l'allure d'un tribunal où tout est fait pour démontrer notre soi-disant incompetence ou nous écarter des tâches intéressantes.** Dans la dernière proposition, j'ai pour mission de configurer une machine pour la direction des formations (DGFIP) alors que ce n'est pas dans nos missions. Un premier contact avec le vice-président formation, m'a confirmé que j'étais mis dans un placard : la DGFIP n'avait aucun projet pour cette machine.

**Je rappelle que le directeur de mon service me demanda en juin de m'occuper des machines obsolètes et alla jusqu'à vouloir attribuer mon bureau à une nouvelle ingénieure chargée d'administrer les nouvelles machines.** Aujourd'hui s'est tenue une réunion entre l'ICS et la DSI en présence du Directeur général adjoint des services. **Je n'ai jamais vu ça jusqu'à maintenant. L'objectif principal d'un de nos interlocuteurs était de montrer que nous étions mauvais. J'ai dû partir tellement c'était insupportable.**

En lisant un de compte-rendu envoyé par le directeur technique de l'ICS il me semble avoir probablement trouvé l'explication : *"Par ailleurs, des évolutions à venir des systèmes de calcul et de traitement de données (nouvelles machines, architectures émergentes,...) suggèrent fortement de repenser et d'accompagner l'évolution des besoins en termes d'administration système. En particulier, la tendance générale est d'intégrer des "ETP constructeur" dans les appels d'offres, et de conserver un volant d'ETP réduit au sein d'un centre local. A la vue des départs annoncés au pôle calcul, il est indispensable de mener cette réflexion rapidement."*

Après de nombreuses années à faire un travail intéressant et je crois apprécié il m'est insupportable de venir travailler dans ces conditions.

## Le dumping du privé : les projets issus du grand emprunt (Labex, IHU ....) conduisent

à un détricotage sournois du tissu de la recherche. Par exemple, les centres de recherche, adossés à des fondations publiques/privées peuvent actuellement s'équiper à grand frais d'ensembles d'équipements qui sont très souvent sous-utilisés et gérés par des CDD. Ces équipements sont mis à disposition de leurs équipes à des tarifs très réduits.

Parallèlement les autres laboratoires non estampillés « grand emprunt » doivent faire face à l'augmentation du coût des prestations des plateformes publiques car celles-ci ont perdu leurs « clients » riches tout en étant soumises aux règles de l'équilibre financier. Donc contrairement à ce que l'on nous fait croire « c'est le domaine public qui meurt du dumping fait par le privé »

## Combien de temps faut-il à l'UPMC pour prendre en compte la souffrance au travail de son personnel ?

Installée professionnellement dans le nouveau bâtiment appelé « Espace Vie Étudiante » depuis novembre 2014, j'y ai assez rapidement souffert d'allergie.

Après plusieurs signalements au service Hygiène et Sécurité de ma part mais également de la part de plusieurs collègues individuellement ainsi que des signalements fait par la Direction de la Vie Étudiante pour la totalité des équipes occupant ces locaux, il ne se passait toujours rien ...

**J'ai fait une déclaration d'accident de travail dans ce sens fin janvier 2015.** Après une visite chez l'expert 3 mois plus tard (!) et réception de "l'arrêté d'imputabilité" au mois de mai 2015, il ne se passait toujours rien ...

Fin juin 2015, j'annonce à "qui de droit" mon intention de faire une déclaration de Danger Grave et Imminent

En 24h, je suis délocalisée dans un autre service. Mon problème était donc délocalisé mais pas résolu. Tous mes collègues sont encore dans ce bâtiment et souffrent encore des différents problèmes de santé générés par ces locaux. Pour moi-même, ma santé physique s'est améliorée mais pas guérie car toutes les réunions de service, groupe de travail et autre travail en équipe se déroulent toujours au même endroit. **De plus, j'ai clairement l'impression d'être traitée comme un paria par les dirigeants de l'UPMC et commence à souffrir psychologiquement de l'isolement dans lequel ces dirigeants m'ont mise.**

A l'heure actuelle, il ne se passe toujours rien ...

Une solution serait envisagée pour l'été 2016 au cours duquel je fêterai mes 18 mois de souffrance au travail si je tiens jusque-là.

## Le doyen de la faculté de médecine nous donne le ton !

La bibliothèque Trousseau située dans l'hôpital devra fermer ses portes définitivement en mars 2016. Il y a besoin de locaux pour l'APHP (Assistance. Publique hôpitaux de Paris) Ces quelques dizaines de mètres carrés sont vitales ? N'y avait-il pas d'autres espaces pour reloger éventuellement cette bibliothèque ? Le doyen a décidé point barre.

Aucun signe avant-coureur. Depuis plusieurs années l'UPMC promet des travaux dans ces locaux afin d'améliorer les conditions d'accueil au public et les conditions de travail des collègues. Les promesses tardent à se mettre en œuvre, on attend, on est patient et finalement... on dit aux collègues allez voir ailleurs. Les préoccupations du doyen pour les bibliothèques, sont tristement génératrices de Risques Psycho-Sociaux (RPS). Ça commence mal / bien !

**Les bibliothèques de médecine se réduisent comme peaux de chagrins à Paris 6 parce que les présidents et doyens successifs les ferment ou les cèdent à Paris 5. Pendant ce temps l'UPMC n'hésite pas à augmenter les plages horaires d'ouverture des bibliothèques pour justifier que la section de La Pitié ne peut accueillir tous les étudiants.**

Quelle sera la prochaine petite section en médecine menacée? Il en reste encore quatre !

La section de Tenon sur le fil rouge ? Il n'y a plus de fermeture à 21h, le rapport qualité prix n'est pas au beau fixe. Et oui ça coûte cher d'ouvrir plus !

## **Le blabla sur l'excellence nous fatigue : la réalité est toute autre !**

En 2015, il n'y a eu en réalité que **34 recrutements d'enseignants-chercheurs (EC) et non 46** voté pourtant par le conseil d'administration pour **68 départs** à la retraite. Pour l'année 2016, l'université a déjà enregistré le départ de **51** enseignants-chercheurs et ne prévoit d'en recruter que **44**. Après plusieurs années consécutives de baisse du nombre de postes d'EC, voilà qui ne va pas améliorer la qualité de la recherche et de l'enseignement dans notre université.

Par ailleurs, le mode de recrutement des enseignants-chercheurs vient de prendre un virage prévu de longue date dans la LRU : il ne dépend plus d'aucune représentation élue de la discipline. Après avoir supplanté les commissions de spécialistes, **les groupes d'experts élus en 2011** - en charge, notamment de proposer la composition de chacun des comités de sélection nommés au final par le conseil académique restreint - **sont désormais entièrement nommés**. En leur sein, la présidence impose le directeur de l'UFR ou de la composante et les responsables des commissions en charge de la recherche et de la formation (conseil scientifique et conseil des enseignements) : le trio doit être complété à 12 membres, par des collègues issus de ces mêmes commissions.

La représentation démocratique est exclue, celle des sections du conseil national des universités d'une discipline absente, celle des laboratoires accessoire. Si certains membres de ces groupes d'experts sont des élus, bien entendu, ils ne l'ont pas été pour cela ! Le dévoiement des mandats est un autre déni de démocratie. Rien n'est prévu concernant les collègues faisant partie du groupe d'experts : les collègues B désignés auront-ils renoncé à se présenter aux concours de professeurs pour lesquels ils pourraient eux-mêmes choisir le comité de sélection ? Rien ne l'indique, aucun cadrage n'a été donné. Par contre, au niveau des comités de sélection, la présence d'un membre extérieur à la discipline est imposée et il faudra de la parité ...si possible. **Des années que les femmes sont sous-représentées, quelle prise de conscience, quelle volonté d'agir ... avec ça, on n'est pas près de changer les choses ! On anéantit le processus démocratique des recrutements, tout en se prétendant politiquement correct ... si possible !**

Après avoir été soumis au Conseil académique puis au conseil d'administration il y a près d'un an, ce projet mal ficelé vient d'être mis à exécution. **Une note de la DRH en date du 20 octobre vient de demander aux directeurs de composante la composition des nouveaux groupes d'experts pour le 30 octobre 2015 !** Sous ce nouveau coup de semonce de la présidence, ceux-ci ont été constitués dans la précipitation et échantent déjà pour se mettre au travail. Les collègues des groupes d'experts élus en 2011, dont les mandats avaient été prolongés avec un certain flou dans certaines composantes, sont donc remerciés, qu'ils le sachent !

Mais nous sommes bien dans une université excellente ... en tous cas en ce qui concerne les dérives autoritaires et l'incapacité à gérer de la présidence, la preuve : face aux inquiétudes des laboratoires de ne pouvoir continuer à assurer la gratification des stagiaires, notamment en master 2, pour lesquels le stage fait partie intégrante de la formation, la présidence n'a donné aucune réponse ; par contre, **elle a acté la suppression brutale des postes de professeurs invités**.

L'autoritarisme permis par la LRU s'épanouit donc à l'UPMC !

## CPE ITRF en octobre, à l'ordre du jour: les suites d'un refus de titularisation.

Un agent, après un début de stage serein, a des problèmes de santé et se voit mis à l'index par ses supérieurs. Dans ce service dirigé par des Médecins, il ne semble pas bon d'être malade quand on est stagiaire. A la fin de son stage, notre collègue voit son dossier modifié à charge. Après un renouvellement de son stage de 6 mois pendant lequel sa situation se dégrade : accusation mensongères, surcharge de travail volontaire ...

1. Les représentants des personnels à la CPE sous l'impulsion de la CGT demandent unanimement sa titularisation et son changement de service pour la protéger.
2. La direction, ne tenant pas compte de cet avis refuse sa titularisation.
3. Le dossier de refus de titularisation est transmis à la CAPN (Commission Administrative Paritaire Nationale). **Une étroite collaboration entre les élus CGT à la CAPN et à la CPE permet de bloquer le refus de titularisation.**
4. Cette histoire a un dénouement heureux, notre collègue a changé d'affectation, son travail a fait l'objet d'un bon rapport et sa titularisation est acceptée après un revirement de la direction.

**L'action syndicale paye, c'est un remède face à la résignation.**

## Les possibilités de changement de grade ou classe en ITRF 2015

	IGR 1 <sup>ère</sup> classe	IGE 1 <sup>ère</sup> classe	IGE hors classe	Technicien classe supérieure	Technicien classe exceptionnelle
Date de la CAP Nationale	08/12/2015	24/11/2015	24/11/2015	03/12/2015	03/12/2015
Promouvables au niveau national	1041	2260	261	3857	1812
dont promouvables à l'UPMC	29	38	5	126	30
Proposés par les établissements	284	511	81	598	394
Dont proposés par l'UPMC	7	16	3	21	11
Possibilités fixées par le ministère	137	364	57	282	129

**Explication** : dans tous les établissements d'enseignement supérieur, **3 857** techniciens de classe normale peuvent postuler à la classe supérieure dont **126** à l'UPMC. Le ministère a fixé à **282** le nombre de promotion à cette classe. Après les CPE des établissements, la CAP Nationale (CAPN) reçoit des présidents d'université **598** dossiers dont **21** de l'UPMC.

**La CAPA des adjoints techniques se réunit le 26 novembre**

	1 <sup>ère</sup> classe	Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Principal 1 <sup>ère</sup> classe
Promouvables sur Paris	600	350	480
Dont promouvables à l'UPMC	116	121	84
Proposés par l'UPMC	24	18	22
Possibilités fixées par le ministère	72	35	72

**Explication** : dans tous les établissements d'enseignement supérieur de l'académie de Paris, il y a environ **350** adjoints techniques 1<sup>ère</sup> classe qui peuvent candidater pour devenir adjoints techniques au grade principal 2<sup>ème</sup> classe, dont **121** à l'UPMC. Le ministère a fixé pour Paris, à **35** ces possibilités. Le président de l'UPMC, après avis de la CPE, a transmis **18** dossiers à la CAP Académique (CAPA).

## **Les déménagements de services en biologie riment avec improvisation, passage en force, maltraitance des personnels et déni des droits.**

### **1°/ Déménagement de 2 services de travaux pratiques modifié au dernier moment.**

Le service de travaux pratiques de biologie végétale (BV) et le service de biologie animale (BA) sont informés le 8 octobre de l'obligation de déménager avant la fin décembre et d'assurer les mêmes enseignements avec moins de salles.

Ce déménagement avait été préparé depuis 2010 en se fondant sur le maintien des surfaces nécessaires pour les travaux pratiques. Le 23 septembre 2015 les nouveaux locaux d'arrivée avaient été visités sans précision d'une quelconque restriction de surface d'occupation. Le 8 octobre nouvelle donne. Les chefs de service apprennent que la surface qui est attribuée pour déménager a diminué de moitié.

Des réunions d'informations se déroulent sans communication de documents. Il n'y a pas d'études de faisabilité, pas de document indiquant les décisions prises par la présidence.

La solution des problèmes de fonctionnement est remise à plus tard. Pourtant ils sont nombreux :

- Comment se dérouleront dans un même espace des TP différents dans les mêmes plages horaires. (Jusqu'à maintenant et compte-tenu du nombre importants d'étudiants (1200) les TP sont installés pour plusieurs semaines à la fois en BA et en BV.)

Si des salles mutualisées sont prêtées, dans quelles conditions se feront les installations et désinstallation des salles. Avec quels personnels techniques? Si produits chimiques et matériel optique sont mis en commun qui en assurera la gestion, les personnels utilisateurs, un lointain responsable, selon quelles procédures ?...

- Les TP de ces 2 services nécessitent l'utilisation de collections entreposées dans des locaux mais les locaux prévus sont insuffisants.

A ces problèmes de fonctionnement s'ajoutent de nombreux manques de conformité des nouveaux locaux par rapport aux demandes d'aménagement initiales (équipement des postes de travail en prises électriques inadapté, mauvaise visibilité des tableaux de cours, nombre de postes de travail insuffisant, impossibilité d'entreposer du matériel dans des armoires dans les salles ce qui complique leur installation, une seule salle de préparation pour deux services n'utilisant pas les mêmes techniques, pas de salle de repos proche des salles de TP etc.).

Ajoutons que la présidence de l'université se soustrait, comme elle en a pris l'habitude, à son obligation d'informer le comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de tout projet modifiant de façon importante les conditions de travail des agents. Le CHSCT qui pourrait servir de signal d'alarme face à des problèmes de fonctionnement prévisibles est "débranché" par la présidence. C'est par la bande que les représentants du personnel sont informés et qu'ils mettent ces sujets à l'ordre du jour du CHSCT.

### **2°/ Réinstallation à la hussarde de trois équipes de recherche de Physiologie végétale.**

La présidence a décidé de restructurer la biologie au sein d'un grand institut qui récupère une partie des locaux situés au 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étage du bâtiment C. Trois services occupent encore une partie des lieux et partagent des équipements lourds qui y sont installés. Le CHSCT a demandé à effectuer une visite de ces locaux pour s'assurer des conditions de réorganisation et de déménagement de ces services et de leurs conséquences. Il a demandé en mai puis en juin 2015 communication de la

proposition écrite concernant les déménagements des équipes du bâtiment C, les plans correspondant aux propositions, le calendrier des déménagements, ainsi que la date de livraison des locaux de l'institut d'écologie. Ces documents ne lui ont toujours pas été fournis.

**Symptôme de l'amateurisme** des propositions ou du souhait de voir disparaître ces équipes, il avait été proposé de déplacer du gros matériel nécessitant l'aménagement d'une pièce climatisée et la disposition d'une grande puissance électrique **sans s'assurer des capacités** du local de destination.

La présidence ou ses représentants continuent de présenter aux 3 chefs de service des dates butoir pour des déménagements, de faire des promesses concernant certains matériels à déplacer ou sur les aménagements nécessaires, **toujours oralement mais jamais par écrit**. Pour couronner le tout, la présidence tente aussi d'imposer à un des services un déménagement en pleine période d'activité, dans des locaux neufs mais vides et non encore aménagés (absence de laverie, absence d'appareil de production d'eau ultra pure ...), contraignant des collègues à une période indéterminée de chômage technique.

### **La Présidence empêche une nouvelle fois le CHSCT de fonctionner**

La présidence refuse d'informer les représentants du personnel au CHSCT sur les projets de déménagement, les réorganisations de services, ou les conditions de leur réalisation. **Pour tout document sur l'installation dans le secteur Est, le CHSCT ne dispose que de quelques pages de plans d'ensemble et d'un calendrier tenant sur une page, et probablement erroné**, sans aucune précision sur les modifications dans l'organisation des services pourtant gigantesques. De fait, pendant que l'on promène les représentants du personnel, sous couvert de la réinstallation sur le grill, la présidence mène des restructurations violentes qui brutalisent les personnels de nombreux services (laboratoires de l'ex-UR5, plateformes d'enseignement des TP de biologie, DVE ... etc.).

**Le 17 novembre**, la direction de l'UPMC évoque dans son jargon au CHSCT, LE **MICROZONING** qui résoudrait tous les problèmes d'installation dans les nouveaux locaux, rendant caduques toutes nos préoccupations. Le problème c'est qu'il n'y a aucun document. Cette démarche est systématiquement répétée. La présidence ira jusqu'à mentir en affirmant que les chefs de service sont satisfaits les uns des locaux, les autres des conditions de déménagement. **Pire**, quand nous portons la parole de personnels en souffrance qui soulignent le manque de communication et d'information dans leurs services, on nous répond que les personnels sont sourds ou ont mal compris

Dans ces conditions, **yeux et oreilles sensibles prière de s'abstenir de lire plus avant**, un de nos représentants fut contraint de dire « *que face au refus d'informer, il pourrait dire que la présidence chie à la gueule des représentants du personnel* ». Il s'agit de l'obstruction systématique à la consultation du CHSCT qu'elle réitère séance après séance et dont elle ne s'est jamais départie depuis le début des réinstallations. Et que dire du respect porté aux personnels lorsque l'on constate que la présidence de l'université n'est pas en mesure d'exposer ce que seront leur conditions de travail, ni même ce qui les attends dans le mois qui vient ?

### **Gardons notre humour : tu ne pourras pas lire ce 8 pages dans les toilettes des rotondes des nouveaux secteurs du campus Jussieu**

Si tu restes plus de 3 minutes, assis dans ces toilettes, les lumières s'éteignent. Et nous apprécions alors le coup de génie du décorateur d'intérieur de ces lieux d'aisance, tu dois ouvrir la porte et lui faire faire plusieurs va et vient – voire gesticuler au niveau des lavabos, en espérant que personne ne rentre à ce moment-là pour attirer l'attention des capteurs de mouvement et déclencher le retour de la lumière et ..... retourner t'asseoir pour finir notre 8 pages.